

BROCANTE du JEUDI de l'ASCENSION

G.A.F.
Impasse de la Bonneterie
25140 FRAMBOUHANS
Groupe d'Animation de Frambouhans
gaf.frambouhans@laposte.net
03.81.68.62.25.
06.76.13.88.23.

**PROFESSIONNEL
AUTO-ENTREPRENEUR**

2

et
VIDE-GRENIERS
du
jeudi 09 mai 2024
à
FRAMBOUHANS
(Parkings extérieurs - autour de l'église)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je, Soussigné, NOM : _____ Prénoms : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Localité : _____

Date de naissance : _____ à _____
(*) Remplir toutes les cases >>>> Inscrit au REGISTRE DU COMMERCE (*) en date du _____ n°
>>>> Inscrit au REGISTRE DES METIERS (*) en date du _____ n°
>>>> SIREN n° _____
CARTE d'IDENTITE (*) en date du _____ n°

RAISON SOCIALE : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Localité : _____

Principaux articles proposés à la vente : _____

Téléphone Fixe : _____ Téléphone portable : _____
Fax : _____

E.mail (Courriel) : _____ @ _____

s'inscrit à la BROCANTE se déroulant à FRAMBOUHANS (Parkings extérieurs uniquement)
et organisée le **jeudi 09 mai 2024**
par le **GAF** (Groupe d'Animation de Frambouhans) - association loi 1901-

et **déclare** être en conformité avec la réglementation des "VENTES AU DEBALLAGE" actuellement en vigueur
notamment la loi 96-603 du 5 juillet 1996 et l'article 7 du décret 96-1097 du 16 décembre 1996
et s'engage à appliquer les dispositions qui découlent des décrets d'application de la loi de 2005.

Tarif des emplacements mis à disposition :

Cette année (2023) aucune place disponible en salle - aucune table fournie - aucun stand-abri fourni

EXTERIEUR (non abrité) le mètre linéaire **2,50 €**

HORAIRES
Mise en place : dès 6 heures
Ouverture : 8 heures
Fermeture : 18 heures (heure de ré-emballage)
L'Organisateur se réserve le droit de modifier les horaires

VEHICULE	<i>La présence sur place d'un véhicule vous contraint à arriver avant sept heures</i>	OUI	<<<<	Veillez cocher la case ci-contre
		NON	<<<<	

FRAIS FIXES y compris : **3 mètres à l'extérieur sans abri**

16 €00

EMPLACEMENT	EXTERIEUR :	le mètre linéaire supplémentaire	2,50 € x	>
				>
				=

REPAS : (hors boissons) **12 €** x =

L'inscription ainsi que le repas ne sont ni remboursables ni reportables

Règlement par chèque au nom du GAF et impérativement joint à l'inscription

Total :

Il est recommandé de s'inscrire avant le **mardi 30 avril 2024** à _____ le _____ 2024

signature :

Vous vous engagez à ne pas "ré-emballer" avant 18 heures